



Allocution de Lise Courteau, présidente de l'Afeas

dans le cadre de la conférence organisée
par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)
sous le thème

Pandémie et prise de conscience face au travail invisible

Mardi 9 mars 2021, 12 h 00 à 13H30, sur la plate-forme Zoom

Depuis sa fondation en 1966, l'égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les sphères de la société, demeure incontestablement le leitmotiv de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'Afeas. Au cœur de ses revendications, elle a fait une priorité de celles pour la reconnaissance et la valorisation du travail invisible depuis plus de cinquante ans.

Le mardi 3 avril 2001, afin de sensibiliser la population et les décideurs aux conséquences de sa non reconnaissance sur les femmes, l'Afeas crée la *Journée du travail invisible*. En 2010, madame Nicole Demers, députée de Laval pour le Bloc québécois, dépose une motion pour créer la *Journée nationale du travail invisible*, qui bien qu'adoptée à l'unanimité n'a aucune suite.

Depuis quelques années, nous constatons l'implication de nombreuses associations dans ce dossier, mais un manque de concertation nuit à son avancement. Ainsi, au début de 2020, avec l'appui financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec, nous mettons sur pied le *Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible* afin d'unir nos forces pour accomplir une réelle transformation sociétale.

En mars 2020, le travail invisible fait les manchettes à cause de la pandémie du coronavirus. En effet, avec le confinement, la fermeture des écoles et des commerces, la charge supplémentaire de travail et d'organisation, pour les parents comme pour les personnes proches aidantes, comment ne pas le reconnaître et en ressentir les impacts.

Qu'est-ce que le travail invisible ?

C'est tout le travail effectué sans rémunération ou de façon sous-rémunérée, notamment :

- le travail effectué au sein de la famille et auprès des proches en perte d'autonomie, soit les tâches domestiques et les soins aux personnes, ainsi que le travail de planification ou charge mentale ;
- le travail effectué, sans rémunération, au sein de l'entreprise familiale ou de celle du conjoint ou de la conjoint.e, de même qu'au sein de diverses organisations ou institutions ou dans le cadre d'un stage non rémunéré.

Encore aujourd'hui, ce travail, majoritairement effectué par les femmes, les pénalise dans leur épanouissement personnel, professionnel, social et économique. Cela a pour conséquence pour ces femmes d'augmenter le risque de se retrouver en situation de précarité et de vivre en situation de pauvreté tout au long de leur vie, incluant lors de leur retraite.

Pris pour acquis et non reconnu, le travail invisible et sa répartition inégale entre les femmes et les hommes découlent de normes sociales et culturelles d'une autre époque, marquées de stéréotypes genrés. Le fait pour les femmes de poursuivre des études et d'intégrer le marché du travail a peu remis en cause le partage des tâches et des responsabilités au sein des familles.

Par ailleurs, ce travail non rémunéré, dit « invisible », permet à de nombreuses organisations et institutions tout comme aux gouvernements québécois et canadien de poursuivre leur mission en diminuant leurs dépenses. À titre d'exemple, ce sont les soins aux proches malades ou en perte d'autonomie qui autrement seraient dispensés par l'État, l'aide aux devoirs ou la tenue des bibliothèques scolaires qui délestent le système d'éducation, le travail bénévole au sein d'organisations qui leur permet d'économiser en salaires.

Au-delà des économies, sans ce travail invisible, de très nombreux services aux usagers et usagères comme aux communautés n'existeraient tout simplement pas, et des pans entiers de l'économie s'effondreraient. Ce travail a donc une valeur monétaire qui devrait, comme les activités commerciales et institutionnelles, être incluse au Produit intérieur brut du pays. Selon Oxfam, le travail invisible des femmes équivaldrait à 10 800 milliards de dollars en 2020, soit 3 fois la valeur du secteur des technologies.

L'impact de la pandémie majoritairement sur les femmes

Depuis mars 2020, les femmes subissent de plein fouet les répercussions de la COVID-19, et ce, plus que les hommes. Elles maintiennent à bout de bras le tissu social et familial, bien souvent au détriment de leur santé physique et mentale.

Parallèlement, la pandémie a mis en lumière le travail des personnes restées en poste pour que l'essentiel de la société continue à tourner, que les personnes malades puissent être soignées, que les commerces de base soient accessibles et que les écoles puissent ouvrir à nouveau. Notons que dans le milieu de la santé, 80 % du personnel est féminin, les proches aidantes sont des femmes, le milieu de l'éducation compte aussi sur des travailleuses.

Le télétravail

La pandémie a obligé le monde du travail à changer de mode, imposant le télétravail, habituellement un mode de travail choisi, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Mais n'oublions pas qu'avec le télétravail, est aussi arrivé la présence continue des enfants à la maison. Les parents, les mères plus particulièrement, ont jonglé avec les obligations professionnelles, les espaces physiques non adaptés pour le télétravail, l'école à la maison, les repas à préparer, le soutien émotionnel pour toute la famille, donc, l'augmentation des tâches domestiques et de la charge mentale.

Si plusieurs entreprises rêvent de généraliser le télétravail, l'expérience du confinement a révélé que les femmes sont les premières à souffrir de la situation. Investir le marché du travail a permis aux femmes de ne plus être assignées à la sphère domestique. Il ne faudrait pas que le télétravail fasse retourner les femmes dans la plus complète invisibilité, en plus de les soumettre à des exigences de performance supérieures à la normale.

Les parents et la garde des enfants

Selon le Conseil du statut de la femme, *120 000 femmes ont perdu leur emploi comparativement à 55 100 hommes et deux fois plus de femmes travaillent à temps partiel, ce qui n'est pas sans conséquence sur les femmes. Il souligne aussi que sur le plan du salaire moyen hebdomadaire, les pères seuls gagnent 1 169\$ et les mères seules 809\$.* Il est facile d'imaginer les conséquences de cette différence de revenu de plus de 200\$ par semaine sur les femmes monoparentales.

Alors que le problème de manque de places en garderie était déjà persistant avant la pandémie, il n'a fait que s'accélérer depuis l'an dernier. Le ministère a dénombré 1 236 fermetures et seulement 399 ouvertures entre mars et octobre 2020, un déficit de 837 services de garde.

Des parents, surtout des femmes, doivent donc réduire leurs heures de travail, alors que d'autres décident carrément de mettre leur carrière en veilleuse le temps que leur enfant entre à l'école. Cela crée une situation financière précaire pour plusieurs d'entre elles, maintenant et à leur retraite.

Du côté des personnes proches aidantes

Peu reconnu dans le milieu du travail, le rôle d'aidant ou d'aidante est pourtant très demandant. Il le sera de plus en plus, compte tenu du vieillissement de la population canadienne dans les décennies à venir.

En 2012, au Québec, 965 700 femmes et 710 000 hommes de 15 ans et plus étaient proches aidant·e·s. Les femmes donnent aussi plus de temps par jour à leurs proches. Tout ce travail a une grande valeur monétaire dont les gouvernements et les institutions doivent tenir compte.

Avec la pandémie du COVID-19, les personnes proches aidantes qui offrent des services et des soins à une personne à son domicile ou qui habitent avec elle, sont devenues doublement invisibles, cachées par les histoires vécues en CHSLD et en résidences privées. Pourtant, c'est au domicile des proches dans le besoin que ces personnes oeuvrent tous les jours : 80 % des personnes âgées habitent à leur domicile ou avec leur personne aidante.

Selon le Réseau des aidants et aidantes naturels du Québec, seulement 3,2% des proches aidants ont obtenu un crédit d'impôts en 2017, pour un montant moyen de 559 \$, leurs critères d'admissibilité étant trop restrictifs. De plus, au Canada, les proches aidant·e·s dépensent pour la personne aidée en moyenne 7 600 \$ par année, peu importe leur revenu initial, et 20% d'entre eux vivent de l'insécurité financière.

Des mesures pour préparer la suite

Pour préparer une relance ou le retour à une éventuelle « normalité », l'Afeas propose des mesures qui prennent en compte le travail des femmes, et des hommes, au sein de la famille et auprès des proches dans le besoin.

D'entrée de jeu, l'Afeas **propose deux balises incontournables, soit l'utilisation de l'ADS+ et la prise en compte de la pauvreté et de l'exclusion sociale** pour éviter des discriminations envers les femmes. Pour cela, il faut non seulement impliquer les femmes députées, mais aussi les organisations de femmes et communautaires tout comme les chercheur·e·s qui, années après années, travaillent POUR et AVEC les femmes. Disons-le clairement, la sortie de crise doit avoir une approche féministe; les femmes doivent faire partie intégrante des instances créées pour la relance.

Pour rendre visible le travail invisible des femmes, l'Afeas demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de **décréter** que soit instituée la *Journée nationale du travail invisible* le 1er mardi d'avril de chaque année;
- d'**évaluer et intégrer** la valeur économique du travail non rémunéré, dit « invisible », au Produit intérieur brut.

Pour soutenir et valoriser la contribution trop souvent invisible des parents et de personnes proches aidantes, l'Afeas demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de **convertir** les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables et de **créer** de nouvelles mesures fiscales adaptées réellement à leur réalité;
- de **mettre en place** une prestation québécoise versée à toutes les personnes proches aidantes qui s'absentent du travail pour aider un proche en perte d'autonomie;

- de **modifier** les prestations fédérales de compassion, de proches aidants pour adultes et de proches aidants pour enfants du régime d'assurance emploi;
- de **compenser** dans les régimes de retraite les périodes où les parents et les personnes proches aidantes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants et des proches en perte d'autonomie.

En conclusion

Ce sont en majorité les femmes qui sont au FRONT depuis le début de la pandémie. Pourtant, les femmes, les principales intéressées,

sont exclues des cellules décisionnelles, et ce, même si les décisions, prises au jour le jour, les concernent directement.

La reconnaissance du travail courageux et crucial qu'accomplissent les bénévoles, les parents et les personnes proches aidantes en temps de crise devient une évidence. Qui l'a vraiment reconnu, à part par quelques mots ici et là? Pourtant cette reconnaissance devrait être la norme en tout temps, parce que *le travail invisible, ça compte!*

Pour soutenir nos revendications, appuyez le manifeste au www.travailinvisible.ca.

Merci pour votre écoute.

